



Flash d'information n° 435 du 4 mars 2022

Divers



Fermeture exceptionnelle du CDG18...

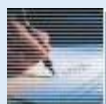


En raison de l'organisation des épreuves d'admissibilité du concours d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe,

le Centre de Gestion du CHER sera exceptionnellement fermé le **jeudi 10 mars 2022**.

Statut & Carrière

Revalorisation de la NBI attribuée aux secrétaires de mairie des communes de moins de 2000 habitants...



Décret n° 2022-281 du 28 février 2022 relatif à la nouvelle bonification indiciaire des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

>> Ce décret a pour objet de porter de 15 à 30 le nombre de points d'indice majorés attribués aux agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants avec **effet au 2 mars 2022**.

A l'[annexe du décret du 3 juillet 2006](#) au point 36 - Secrétariat de mairie de communes de moins de 2 000 habitants, dans la colonne « Bonification (en points d'indice majorés) - Nombre de points attribués », le nombre : « 15 » est remplacé par le nombre : « 30 ».

[JORF n°0050 du 1^{er} mars 2022 - NOR : TERB2135296D](#)

Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr